



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
services du Cabinet**

Aurillac, le 4 mars 2022

Le préfet du Cantal
à
Monsieur le président du Conseil départemental
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'intercommunalités
Mesdames et Messieurs les maires
Monsieur le président de l'AMF du Cantal
Mesdames les présidentes de Cantal habitat et Polygone

En communication à
Mesdames et Messieurs les parlementaires
Mesdames et Messieurs les sous-préfets
Monsieur le directeur de la direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
Madame la directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Objet : dispositif d'accueil des ressortissants ukrainiens – mise en place d'une nouvelle procédure de recensement des offres

Dans la continuité des informations transmises dans mon précédent courrier du 3 mars relatif au dispositif d'accueil et de solidarité envers les ressortissants ukrainiens, je vous informe que le ministère de l'Intérieur a mis en place un système national de recensement des offres d'hébergement.

Vous trouverez ci-après les nouvelles modalités de recensement des offres à prendre en compte, qui remplacent les informations communiquées précédemment.

1- Recensement des offres d'hébergement des personnes morales (collectivités, associations, entreprises)

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Ce formulaire hébergé sur le site démarches-simplifiées est à destination de toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens.

Il permettra à toute préfecture, pour son ressort territorial, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement des personnes morales.

Les personnes morales devront remplir ce formulaire permettant leur identification et détaillant les caractéristiques des hébergements pour permettre un appariement dans les meilleures conditions.

Il est à noter que ce formulaire n'a pas vocation à être utilisé par les particuliers (un numéro de SIRET est exigé pour instruire la demande).

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces nouvelles instructions, et d'enregistrer sur cette plateforme les offres des collectivités déjà transmises à mes services.

2- Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)


Les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Vous pouvez recommander aux particuliers souhaitant accueillir ou accompagner des Ukrainiens de se signaler sur cette plateforme, qui recense les partenaires associatifs « de confiance », connus de l'Etat, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

Afin de vous accompagner et de répondre à vos interrogations éventuelles, l'adresse mail pref-ukraine@cantal.gouv.fr reste activée à destination des élus et acteurs institutionnels, pour toute question en lien avec ce dispositif.

Je vous remercie pour votre mobilisation,



Serge CASTEL